



# Épidémie de COVID-19

## PROTOCOLE DE NETTOYAGE DES LOCAUX

1

### Nettoyage usuel

- ✓ Nettoyer les postes de travail et les lieux communs avant chaque changement d'équipe ;
- ✓ Equiper les personnes en charge du nettoyage des sols et des surfaces d'une blouse à usage unique, de lunettes de protection en cas de risque de projection oculaire et de gants de ménage :
- **Se laver les mains avant** d'enfiler les gants et **après** leur retrait ;
- S'il s'agit de gants réutilisables, les **nettoyer** avec un produit désinfectant **avant** de les retirer. *Ils doivent être attribués à une seule personne et identifiés à son nom car les gants sont des équipements de protection individuelle.*
- ✓ Aérer la pièce pendant et après le ménage ;
- ✓ Nettoyage des sols et des surfaces sans contact répété avec les mains :
- Ne pas utiliser d'aspirateur ni de balai car cela favorise la remise en suspension du virus ;
- Privilégier une stratégie de lavage-désinfection à l'humide :
  1. Nettoyer les sols et les surfaces avec un bandeau /lingette à usage unique imprégné d'un produit détergent ;
  2. Rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau /lingette à usage unique ;
  3. Laisser un temps de séchage.
- ✓ Nettoyage des surfaces en contacts répétés avec les mains :

*Espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseur, interrupteurs, robinets, portes de micro-onde... Dans le cadre de bureaux/postes partagés : bureaux, chaises, comptoirs, surfaces d'écran tactile, claviers, souris, terminal de paiement...*

Par principe de précaution face aux possibilités que des personnes sans symptômes ou avec peu de symptômes soient porteuses du virus et puissent contaminer ces surfaces avec leurs mains, nous conseillons de procéder **au moins deux fois par jour** et lorsqu'elles sont visiblement souillées au nettoyage suivant :

1. Nettoyer les surfaces avec un bandeau/lingette à usage unique imprégné d'un produit détergent. Des lingettes ménagères ou des produits ménagers compatibles avec les surfaces nettoyées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones, terminal... ;



# Épidémie de COVID-19

## PROTOCOLE DE NETTOYAGE DES LOCAUX

2. Rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique ;
3. Laisser un temps de séchage suffisant ;
4. Désinfecter ensuite les surfaces avec un bandeau /lingette à usage unique différent des deux précédents. Le produit désinfectant doit être virucide (norme EN14476).

Si aucun produit n'est identifié virucide, le produit doit être composé soit d'alcool à 70° soit d'eau de Javel diluée à 0.5% de chlore actif. L'eau de Javel doit être diluée dans de l'eau froide car l'eau chaude rend inactif le produit désinfectant (chlore).

**A NOTER** : Des produits détergents et désinfectants (= 2 en 1) NF 14476 existent sur le marché. Dans le cas de leur utilisation, le nettoyage et la désinfection se font avec le même produit en un seul passage.

### Attention :

Ne pas utiliser d'eau de Javel sur les claviers, souris etc. car cela peut détériorer le matériel  
Le vinaigre blanc est inefficace contre le COVID 19 !

## 2

### Nettoyage spécifique si un cas de COVID-19 est survenu sur le lieu de travail

- ✓ Equiper les personnes en charge du nettoyage des sols et des surfaces d'une blouse à usage unique, de lunettes de protection en cas de risque de projection oculaire et de gants de ménage ;
- Se laver les mains avant d'enfiler les gants et après leur retrait ;
- S'il s'agit de gants réutilisables, les nettoyer avec un produit désinfectant avant de les retirer. *Ils doivent être attribués à une seule personne et identifiés à son nom car les gants sont des équipements de protection individuelle.*
- ✓ Aérer la pièce et attendre de préférence plusieurs heures ;
- ✓ Proscrire l'utilisation de l'aspirateur et du balai pour le nettoyage des sols ;



# Épidémie de COVID-19

## PROTOCOLE DE NETTOYAGE DES LOCAUX

✓ Nettoyage des sols et des surfaces :

- **Nettoyer les sols et les surfaces avec un bandeau /lingette à usage unique** imprégné d'un produit détergent. *Des lingettes ménagères ou des produits ménagers compatibles avec les surfaces nettoyées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones, terminal... ;*
- **Rincer à l'eau du réseau d'eau potable** avec un bandeau /lingette à usage unique
- **Laisser un temps de séchage** suffisant ;
- **Désinfecter ensuite les surfaces avec un bandeau /lingette à usage unique** différent des deux précédents. *Le produit désinfectant doit être virucide (norme EN 14476). Si aucun produit n'est identifié virucide, le produit doit être composé soit d'alcool à 70° soit d'eau de Javel diluée à 0.5% de chlore actif. L'eau de javel doit être diluée dans de l'eau froide car l'eau chaude rend inactif le produit désinfectant (chlore).*

**A NOTER** : Des produits détergents et désinfectants (= 2 en 1) NF 14476 existent sur le marché. Dans le cas de leur utilisation, le nettoyage et la désinfection se font avec le même produit en un seul passage.

### Attention :

- **Ne pas utiliser d'eau de Javel sur les claviers, souris etc. car cela peut détériorer le matériel**
- **Le vinaigre blanc est inefficace contre le COVID 19 !**

✓ Les déchets potentiellement contaminés doivent suivre une filière spécifique (cf. [Fiche\\_covid\\_19\\_dechet\\_contamine\\_elimination\\_particulier20200323.vf.pdf](https://www.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_covid_19_dechet_contamine_elimination_particulier20200323.vf.pdf) sur le site [www.solidarites-sante.gouv.fr](http://www.solidarites-sante.gouv.fr))



# Épidémie de COVID-19

## PROTOCOLE DE NETTOYAGE DES LOCAUX

### COVID-19 : ATTENTION AUX INTOXICATIONS LIÉES À LA DÉSINFECTION ET AUX AUTRES SITUATIONS À RISQUE !

**Les Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits utilisés doivent être demandées aux fournisseurs. L'analyse des FDS permettra d'identifier les dangers, de connaître les consignes d'utilisation et de stockage de chaque produit. La date de péremption des produits doit également être vérifiée.**

**Les Centres antipoison ont enregistré depuis le début du mois de mars 2020 plusieurs centaines d'appels pour des intoxications ou demandes de renseignements, identifiés comme étant liés au contexte pandémique actuel.**

Rappel des bonnes pratiques liées à l'utilisation des produits d'entretien :

- Substituer les produits les plus dangereux par d'autres qui ne le sont pas ou qui le sont moins ;
- Respecter rigoureusement les conditions d'usage des produits nettoyants ou désinfectants (se reporter systématiquement à la fiche technique du produit) ;
- Ne pas mélanger des produits nettoyant ou désinfectant entre eux, notamment eau de Javel et détartrant ;
- Rappel des règles de dilution de l'eau de javel : à partir d'une eau de Javel à 2,6%, pour une solution à 0,5% de chlore actif, 1 mesure d'eau de Javel pour 4 mesures d'eau ;
- Pour les produits déconditionnés, mentionner très clairement la nature du contenu (nom du produit au feutre, étiquette de couleur...) ;
- Stocker les produits loin des sources de chaleur, dans des endroits ventilés à l'écart des aliments ;
- Limiter le nombre de produits utilisés et limiter les quantités de produits stockés aux besoins de l'activité ;
- Fournir aux salariés des équipements de protection individuelle en bon état et adaptés (voir rubrique « 8 - protection individuelle » de la FDS) ;
- Informer et former le personnel utilisateur sur : la nature des produits manipulés, les effets néfastes potentiels pour leur santé, les bonnes pratiques de stockage et de manipulation, l'intérêt du port des protections individuelles, la nécessité de leur entretien et de leur nettoyage ; la conduite à tenir en cas d'accident.

#### SOURCES :

- [https://travail-emploi.gouv.fr/COVID-19\\_obligations\\_employeurswww.inrs.fr](https://travail-emploi.gouv.fr/COVID-19_obligations_employeurswww.inrs.fr)
- Avis du Haut Conseil pour la Santé Publique du 18/02/2020 relatif au traitement du linge, au nettoyage d'un logement ou de la chambre d'hospitalisation d'un patient confirmé à SARS-CoV-2 et à la protection des personnels
- Fiche conseil Coronavirus de l'Institut Pasteur « Prise en charge à domicile d'un patient atteint de COVID-19 (SARS-COV-2) du 19/03/2020
- [https://www.anses.fr/fr/system/files/Suivi\\_COVID19\\_Toxicovigilance\\_Centres\\_Antipoison\\_Mars2020.pdf](https://www.anses.fr/fr/system/files/Suivi_COVID19_Toxicovigilance_Centres_Antipoison_Mars2020.pdf)



# Épidémie de COVID-19

## PROTOCOLE DE NETTOYAGE DES LOCAUX

**Pour tout renseignement, prenez contact  
avec notre service de santé au travail  
qui reste à votre disposition.**